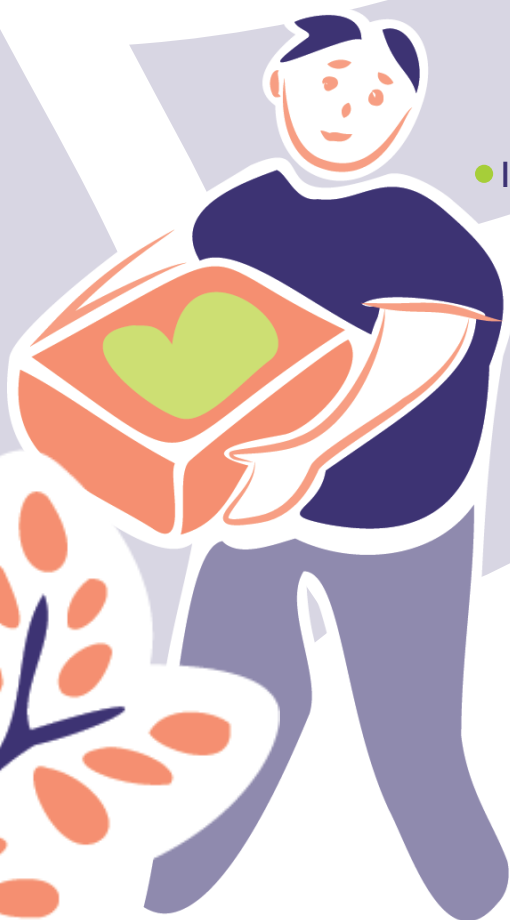


PROJET ALIMENTAIRE INTER-TERRITORIAL SUIVEZ LE FIL

OUTIL DE PILOTAGE DU PAIT

JUIN 2026

- COMPRENDRE LE PAIT
- SUIVRE LES AVANCÉES
- IDENTIFIER LES CHANTIERS À POURSUIVRE
- SITUER LE TERRITOIRE DANS UNE TRAJECTOIRE COLLECTIVE AMBITIEUSE À L'HORIZON 2050



PROGRAMMATION 2025 - 2029

UNE HISTOIRE ANCRÉE, UNE AMBITION PARTAGÉE

La grande région grenobloise n'a pas attendu les Projets alimentaires territoriaux (PAT) pour faire de l'agriculture une affaire collective. **Dès le milieu des années 1980, les intercommunalités du bassin grenoblois se sont collectivement mobilisées autour d'une politique agricole périurbaine**, sur un modèle inédit de gouvernance partagée entre élus et Chambre d'agriculture. Circuits courts, diversification des productions, ancrage local : les fondations sont posées.

En 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture conforte cette dynamique en **élargissant l'approxe au champ de l'alimentation**. Dès 2015, plusieurs intercommunalités construisent ensemble la **Stratégie agricole et alimentaire inter-territoriale (SAAIT)** : le Pays Voironnais, Le Grésivaudan, le Trièves, Grenoble Alpes Métropole, les Parcs naturels régionaux (PNR) du Vercors et de Chartreuse. Un séminaire fondateur permet de partager **les enjeux communs** : foncier agricole, circuits courts, transition des pratiques, précarité alimentaire et accompagnement des changements alimentaires.

En 2019, cette stratégie évolue et devient le Projet alimentaire inter-territorial de la grande région grenobloise (PAiT). La labellisation PAT de niveau 2 obtenue en 2020, puis

renouvelée en 2025, consolide les financements, renforce la reconnaissance institutionnelle et élargit l'ambition collective. Le cercle des partenaires s'étend progressivement à la Ville de Grenoble, à la Chambre d'agriculture de l'Isère, à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et à l'Espace Belledonne.

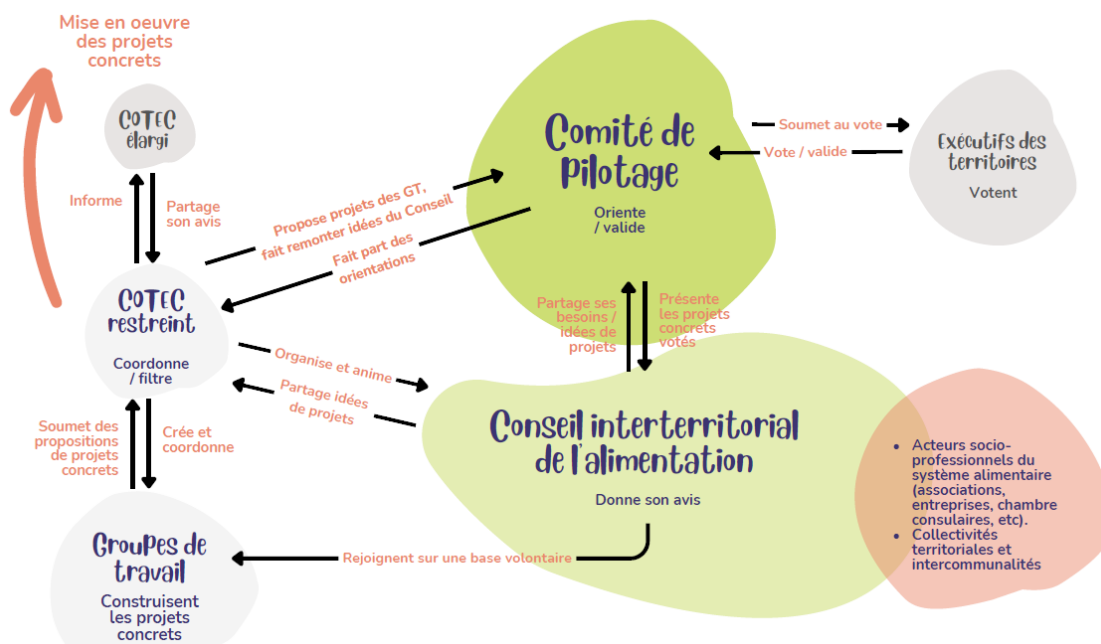
DIX PARTENAIRES AU SERVICE D'UNE AMBITION COMMUNE

Le PAiT rassemble aujourd'hui **dix partenaires** autour d'une ambition commune, sur un territoire de plus de 810 000 habitants :

- **six collectivités** : Grenoble Alpes Métropole (pilote), la Communauté de communes du Trièves, la Communauté de communes Le Grésivaudan, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et la Ville de Grenoble ;
- **deux PNR** (Vercors et Chartreuse) et **un territoire de projet** (Espace Belledonne) ;
- **une chambre consulaire** : la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Au regard du rôle moteur assumé par Grenoble Alpes Métropole depuis l'origine de la démarche, les partenaires lui ont confié en 2019, puis en 2025, le portage de la candidature à la labellisation PAT, ainsi que l'animation de la gouvernance et la gestion administrative et financière du projet.

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE



UNE ORIENTATION COMMUNE : LE SCÉNARIO SOUHAITABLE À 2050

En 2022, les partenaires ont conduit un travail **prospectif ambitieux** avec Solagro afin de **définir collectivement le système agricole et alimentaire souhaité à l'horizon 2050**.

Ce scénario constitue le cap collectif du PAiT : chaque action engagée et chaque indicateur suivi s'inscrivent dans cette trajectoire.

Les grandes orientations quantitatives à atteindre d'ici 2050 :

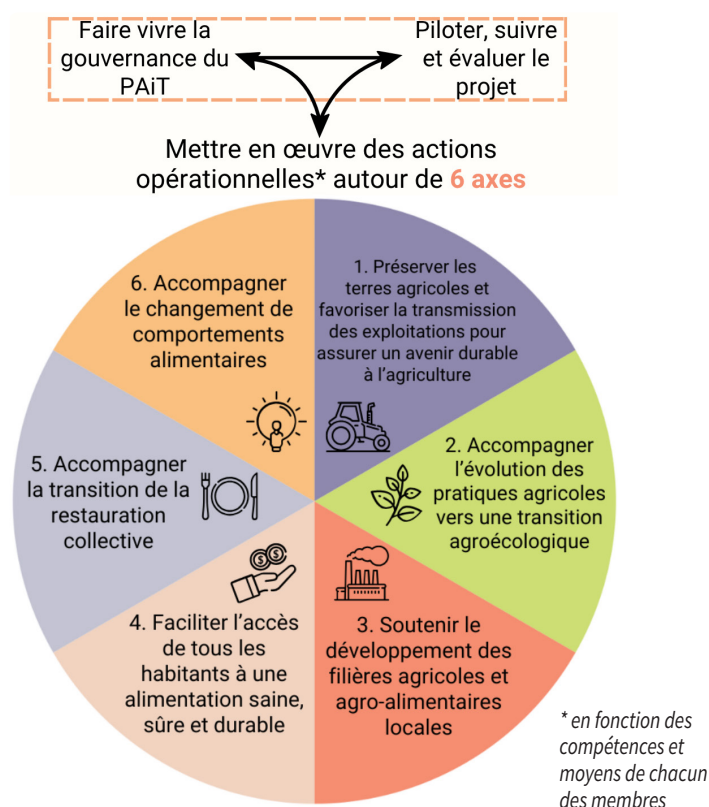
- **Promouvoir pour tous une alimentation de qualité**, à faible niveau d'intrants, « saine, sûre et durable » (au-delà du seul caractère bio de l'alimentation).
- **Renforcer fortement l'autonomie alimentaire :**
 - Produire davantage localement ce qui manque : fruits, légumes, légumineuses, porc, volailles.
 - Développer la consommation locale des citoyens et collectivités...
 - ...avec l'implication des acteurs de la transformation et distribution.
- **Maintenir le dynamisme du secteur agricole**, en nombre de fermes et d'actifs agricoles.
- **Conforter l'élevage bovin** sur le territoire, en favorisant les systèmes herbagers (pâturage et foin), les races rustiques, les pratiques extensives, etc. avec un enjeu fort et spécifique au territoire sur la **préservation de l'élevage en montagne**.
- **Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers plus de durabilité** : une ambition notable vers l'agriculture biologique, le développement des pratiques agroécologiques et des alternatives pour l'ensemble de l'agriculture.
- **Renforcer l'autonomie et la résilience de l'agriculture** : autonomie alimentaire, autonomie fourragère, autonomie de fertilisation.
- **Développer les énergies renouvelables**, en cohérence avec la priorisation des usages de la biomasse : l'alimentation humaine, puis l'alimentation des animaux, et en dernier lieu la production d'énergie (méthanisation) ou des matériaux biosourcés.

SIX AXES POUR AGIR, DE LA TERRE À L'ASSIETTE : LA PROGRAMMATION PAiT 2025-2029

L'ambition est aujourd'hui de construire **une vision partagée du système agricole et alimentaire à l'échelle du territoire du PAiT**, afin que chaque territoire puisse porter, à court, moyen et long terme, les actions répondant à **ses spécificités et à ses enjeux**, tout en préservant une cohérence d'action inter-territoriale.

Cette ambition se traduit par deux niveaux d'intervention complémentaires :

- **des actions collectives** portées par l'ensemble des partenaires et organisées autour de six axes du plan d'action ;
- **des actions infra-territoriales** menées par chaque structure selon ses moyens, ses priorités locales et dans le cadre des orientations définies par le scénario souhaitable du PAiT à l'horizon 2050.



AXE 1

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET FAVORISER LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS POUR ASSURER UN AVENIR DURABLE À L'AGRICULTURE

LES DYNAMIQUES D'INSTALLATION ET DE TRANSMISSION ASSURENT-ELLES LE RENOUVELLEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE ?

Le territoire attire des profils encourageants : les nouveaux installés sont légèrement plus jeunes que la moyenne nationale (35,3 ans en moyenne en 2024¹, contre 36,5 en France), et la part de femmes progresse (25,4 %¹ contre 24,5 % en France). Toutefois, **le renouvellement reste fragile**, les cessations dépassent nettement les installations. Le taux de maintien à cinq ans, légèrement inférieur à la moyenne nationale, rappelle **l'importance d'un accompagnement renforcé** tout au long du parcours d'installation.

-20 %

d'exploitations agricoles en 10 ans
(3 052 exploitations en 2023 contre 3 728 en 2010)

1,7

départs pour 1 arrivée, soit 236 cédants pour 141 installés en 2023

72,3 %

de maintien des installations à 5 ans en 2024¹ (74,3 % France)

LE TERRITOIRE PARVIENT-IL À MAINTENIR SA CAPACITÉ DE PRODUCTION AGRICOLE FACE AUX PRESSIONS FONCIÈRES ET AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES ?

La surface agricole ne représente qu'un cinquième du territoire et **recule rapidement** sous l'effet combiné de l'artificialisation et d'une consommation masquée (la disparition progressive de terres agricoles par des usages détournés ou indirects), moins visible mais tout aussi préoccupante. **Les dispositifs de protection progressent** mais restent insuffisants pour inverser la tendance. L'enjeu est double : renforcer la protection foncière et lutter contre la déprise agricole silencieuse qui fragilise la capacité productive du territoire.

22 %

du territoire en surface agricole utile (SAU) en 2020

286,5
HA/AN

de recul des surfaces agricoles entre 2019 et 2023¹ : 121 ha/an artificialisés et 165,5 ha/an en consommation masquée

10 %

des communes du PAiT sont couvertes par un PAEN² ou une ZAP³ (soit 4,5 % de la surface du territoire)

LES ÉLEVAGES SONT-ILS VALORISÉS ET CONFORTÉS SUR LE TERRITOIRE, NOTAMMENT EN ZONE DE MONTAGNE ?

Le PAiT repose sur **un modèle d'élevage extensif** fortement ancré dans les milieux montagnards. Cette spécialisation est un atout pour la biodiversité, les paysages et l'autonomie fourragère — mais elle rend aussi **le territoire sensible aux aléas climatiques et aux fragilités économiques**. Maintenir ce pilier agricole exige **un accompagnement durable et adapté** aux réalités de la montagne.

84 %

des surfaces agricoles éligibles à l'agriculture de montagne

71 484
HA

de prairies (64 % de la SAU), 63 363 ha d'estives, landes et parcours⁴

245

exploitations aidées par la PAC au titre des zones à contraintes naturelles en 2023-2024

¹ Chiffres concernant les 5 EPCI suivants qui représentent 49% de la surface du PAiT : GAM, Le Grésivaudan, le Pays Voironnais, le Trièves et SMVIC.

² Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

³ Zone agricole protégée.

⁴ Données issues du Registre parcellaire graphique (RPG) millésime 2024, qui recense les parcelles agricoles déclarées à la PAC.

PROGRAMMATION PAIT 2025 - 2029

AXE 1

Action 1 : Mobiliser et mettre en réseau les collectivités autour des enjeux de foncier agricole, de transmission et d'installation.

L'objectif : partager des outils et initiatives inspirantes via une rencontre annuelle et la diffusion d'une boîte à outils « Agriculture de proximité », pour renforcer l'action locale des collectivités membres et au-delà.

► DANS CET AXE, LE PAIT OBSERVE · OUTILLE · MET EN RÉSEAU

ACTIONS REALISEES

Mettre en réseau | Rencontre interterritoriale – « Les collectivités : piliers incontournables d'une agriculture de proximité ? » (juin 2025, Saint-Égrève)

Questionnant le rôle des collectivités territoriales dans la préservation du foncier agricole, cette rencontre a réuni 57 participants autour de retours d'expérience de collectivités et de partenaires, et d'une visite de la Ferme Pimprenelle. Deux tables rondes ont structuré les échanges : « Définir sa stratégie foncière » et « Concrétiser ses projets agricoles ». À cette occasion, la boîte à outils « Agriculture de proximité », développée par Grenoble Alpes Métropole, a été diffusée.

Outiller | Panorama des stratégies foncières des collectivités du PAiT (2023-2024)

Un état des lieux comparatif des outils fonciers mobilisés par les partenaires a permis de mieux partager les pratiques. Il met en évidence des objectifs largement partagés, mais des stratégies variables selon les territoires, en fonction du niveau de portage politique et des outils mobilisés. La réussite des démarches repose notamment sur une bonne appropriation des enjeux fonciers par les acteurs locaux et sur la mobilisation des propriétaires.

Observer | Focus installation-transmission (Agence d'urbanisme, 2024)

Un travail exploratoire, conduit avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, a permis de dresser un état des lieux des dynamiques d'installation et de transmission à l'échelle du PAiT, à partir des données de la Chambre d'agriculture et de la MSA.

TYPE D'INTERVENTION

Mise en réseau & partage d'expérience

Mise en oeuvre opérationnelle



LES TERRITOIRES EN ACTION

MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DU PAIT

- **Déploiement d'une politique de Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels** (PAEN) par la Métropole, Le Grésivaudan, et le Pays Voironnais, en copilotage avec le Département et la Chambre d'agriculture. Un outil qui combine protection réglementaire et programme d'actions.
- **Cinq Plans pastoraux territoriaux** (PPT) en cours : Belle-donne, Chartreuse, Hauts Plateaux du Vercors, Trièves et Vercors 4 Montagnes. Ces plans quinquennaux soutiennent des investissements concertés avec les acteurs locaux.
- **Le Groupement foncier agricole de Chartreuse** (GFA) porté par le PNR de Chartreuse. Face aux enjeux d'accès au foncier, le GFA « Terres de Chartreuse et d'ailleurs » mobilise l'épargne citoyenne pour acheter des terres et les louer à des exploitants locaux, leur garantissant un accès durable sans endettement.

CAP VERS 2050 CE QUE DIT LE SCENARIO SOUSHAITABLE DU PAIT

Préserver les terres, c'est préserver la capacité du territoire à se nourrir. D'ici 2050, l'objectif est de contenir l'artificialisation à 1 313 ha maximum, d'enrayer le recul des prairies naturelles et de maintenir le nombre de fermes et d'actifs agricoles. L'élevage extensif doit y tenir toute sa place : 70 % du cheptel laitier et 90 % du cheptel allaitant doivent être préservés, avec une attention particulière aux systèmes de montagne.

AXE 2

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES VERS UNE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

OBSERVE-T-ON SUR LE TERRITOIRE UNE ÉVOLUTION OU UNE DIFFUSION DES PRATIQUES AGRICOLES VERS DES SYSTÈMES PLUS AGRO-ÉCOLOGIQUES, BIOLOGIQUES OU À BAS INTRANTS ?

Le territoire présente **une dynamique agro-écologique déjà bien engagée** : avec plus d'1/5 de sa surface agricole en bio, le PAiT se situe **au-dessus des moyennes nationales**, et en bonne voie au regard des orientations fixées à l'horizon 2050. Cela témoigne d'une structuration progressive des changements de pratiques. Les **MAEC³** sont particulièrement orientées vers le maintien des systèmes herbagers et des surfaces pastorales, en cohérence avec le profil du territoire. Mais **la diffusion des pratiques reste inégale** selon les filières et les territoires. L'enjeu est désormais autant de **consolider les dynamiques engagées** que d'**accompagner les exploitations** encore peu impliquées dans ces transitions.

21,7 %

de la SAU conduite en agriculture biologique en 2024¹ (24 184 ha)

7

GIEE² sur le territoire en 2025, pour 129 agriculteurs engagés (3 738 ha concernés)

30 555
HA

engagés dans une MAEC³ en 2023-2024

DES EFFETS POSITIFS DE CES ÉVOLUTIONS DE PRATIQUES SONT-ILS PERCEPTIBLES SUR LE TERRITOIRE, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ?

La **qualité chimique** des eaux de surface apparaît globalement **satisfaisante**, et le territoire dispose d'une **gouvernance structurée** (4 SAGE⁵, 24 contrats de milieux et 8 % du territoire couvert par des zones de sauvegarde) qui constitue un socle solide pour accompagner les transitions agricoles. Des **points de vigilance** demeurent toutefois sur certains secteurs, notamment concernant les **nitrate**s et l'**état écologique** des milieux, dans un contexte de tension sur la ressource qui rend la question **quantitative** de plus en plus centrale. Ces enjeux partagés appellent **une coordination renforcée** entre les acteurs agricoles et les gestionnaires de l'eau, une dynamique que les outils existants sont tout à fait en mesure de porter.

96 %

des cours d'eau sont en bon état écologique (2021)

59 %

des stations de mesure nitrates en bon état, 1 station sur 3 en mauvais état (2024)

22,2 %

des prélèvements en eau dédiés à l'irrigation (2022)

LES AGRICULTEURS TROUVENT-ILS UN APPUI TECHNIQUE, FINANCIER ET HUMAIN SUFFISANT POUR ÉVOLUER DANS LEURS PRATIQUES ?

Le territoire bénéficie d'un **appui financier via les MAEC**, avec plus de **13 M€** mobilisés en ce début de programmation 2023-2029. Les **PAEC⁴** constituent une infrastructure d'intervention importante, en particulier sur les territoires de montagne. La question qui se pose désormais est celle de **l'après-contrat** : comment maintenir les **pratiques vertueuses** au-delà des périodes d'engagement, et comment **atteindre les exploitations** encore à l'écart de ces dispositifs ?

13 M€

d'aides PAC liées aux MAEC en 2023-2024 pour 418 bénéficiaires (contre 672 bénéficiaires en 2015-2022)

4

PAEC⁴ actifs en 2024 (Belledonne, Chartreuse, Vercors, Grand Sud Isère)
4 animatrices

1

session de formation obligatoire dans les 2 ans suivant la contractualisation à une MAEC des exploitations agricoles

1 Données issues du Registre parcellaire graphique (RPG) millésime 2024, qui recense les parcelles agricoles déclarées à la PAC.

2 Groupement d'intérêt économique et environnemental

3 Mesures environnementales et climatiques

4 Projet agro environnementaux et climatiques

5 Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

PROGRAMMATION PAIT 2025 - 2029

AXE 2

Action 2 : Identifier et faire connaître les leviers d'actions des acteurs du système agricole et alimentaire.

L'objectif : renforcer la culture commune sur les systèmes à bas intrants, la gestion de l'eau et l'adaptation au changement climatique, en structurant des temps d'échange entre partenaires et en appuyant la montée en compétences collective.

► DANS CET AXE, LE PAIT OBSERVE · PARTAGE · ACCOMPAGNE

ACTIONS RÉALISÉES

Partager | Rencontres inter-territoriales autour des sujets de l'eau et des pratiques agroécologiques (2020 - 2025)

Initiées dès le lancement du PAiT, ces rencontres sont organisées chaque année. Deux sessions thématiques ont été organisées en 2025 : en janvier, sur les interactions entre systèmes de culture et ressource en eau (18 participants) ; en novembre, sur les pratiques agroécologiques déployées sur les territoires (11 participants). Elles s'inscrivent dans une dynamique collective de partage de connaissances et de montée en compétences des acteurs locaux.

Observer | Production d'un focus « Eau et agriculture » (Observatoire PAiT / Agence d'urbanisme, 2024)

Produit par l'Agence, ce focus exploratoire s'intéresse aux interactions entre pratiques agricoles et ressource en eau. Au-delà de données chiffrées, le document s'appuie sur des entretiens avec des acteurs locaux pour éclairer les tensions d'usage, les dynamiques de prélèvement et d'irrigation, et les effets du changement climatique, offrant une lecture à la fois technique et ancrée sur le terrain. Ce travail a donné lieu à un temps d'échange intitulé « Le dialogue au fil de l'eau ».

Accompagner | Projet TETRAE AgriAURA2050 – Adaptation au changement climatique (2023-2028)

Le PAiT est partenaire de ce projet régional visant à accompagner l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, en lien avec les acteurs de la recherche et du développement agricole. Il vise à partager et caractériser les projections climatiques et les indicateurs pour l'agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes à l'horizon 2050, à identifier les contraintes associées, co-construire des solutions innovantes et tester des systèmes de production résilients, tout en impliquant la formation agricole dans cette dynamique.

LES TERRITOIRES EN ACTION

MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DU PAIT

- **Animation de 4 PAEC** permettant aux agriculteurs de contractualiser pendant 5 ans des MAEC dans le cadre de la PAC. La MAEC la plus mobilisée concerne la valorisation des prairies et espaces pastoraux par pâturage ou fauche, sans recours aux produits phytosanitaires et sans destruction du couvert végétal.
- **Étude quantitative des besoins en eau agricole** conduite en 2025 par le Trièves et la Chambre d'agriculture sur les bassins de l'Ébron et de la Gresse, elle vise à objectiver les besoins en eau agricole.
- **Projet « Agriculture sur les captages d'eau »** mené par Le Grésivaudan depuis 2020 : accompagnement des agriculteurs situés sur sept captages dont trois classés en zone de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

TYPE D'INTERVENTION

Mise en réseau & partage d'expérience

Mise en œuvre opérationnelle



Focus eau et agriculture



AgriAURA2050

« Adaptation des systèmes de production agricole d'Auvergne Rhône Alpes à horizon 2050 dans un contexte de changement climatique et de la transition agro-écologique »



CAD VERS 2050 CE QUE DIT LE SCENARIO SOUHAITABLE DU PAIT

Produire autrement, c'est transformer en profondeur les systèmes agricoles du territoire. D'ici 2050, l'objectif est d'atteindre 70 % des surfaces agricoles du territoire en agriculture biologique, de sortir de l'usage des engrais azotés de synthèse et de réduire de 75 % l'usage des produits phytosanitaires, tout en diminuant de 48 % les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole. L'agriculture doit engager l'ensemble de ses systèmes : une transformation globale des pratiques est attendue, avec une attention particulière portée à l'accompagnement des exploitations encore en marge de la transition.

AXE 3

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

LE TERRITOIRE RENFORCE-T-IL SA CAPACITÉ À PRODUIRE LOCALEMENT LES DENRÉES AGRICOLES POUR AMÉLIORER SON AUTONOMIE ALIMENTAIRE (FRUITS, LÉGUMES, LÉGUMINEUSES, VIANDES...) ?

Le territoire dispose de **productions emblématiques et structurantes**, notamment l'AOP Noix de Grenoble et le Bleu du Vercors Sassenage, qui participent à son identité agricole et à sa valorisation économique. Territoire d'**élevage extensif**, 74 % de sa SAU est consacrée aux prairies, contre 42 % en moyenne nationale. Toutefois, la **dynamique de recul** des exploitations d'élevage (un tiers en moins en dix ans) traduit une **fragilisation progressive** du tissu agricole local. Les **productions végétales nourricières** (légumes, fruits, légumineuses) occupent une part encore **marginale** de la SAU. L'**autonomie alimentaire**, inégale selon les filières, demeure un enjeu central pour les années à venir.

40 %

d'autonomie alimentaire estimée de la filière légumes en 2020

0,9 %

de la SAU dédiée aux légumes/fleurs et fruits, et moins de 0,1 % aux légumineuses¹

1 693

exploitations avec au moins un type d'élevage en 2020
(55,5 % des exploitations)

LE TERRITOIRE DÉVELOPPE-T-IL LES OUTILS DE TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION PERMETTANT D'ABSORBER ET DE VALORISER UNE PRODUCTION AGRICOLE LOCALE PLUS IMPORTANTE ?

Le territoire dispose d'un réseau d'outils de **transformation** bien implanté : abattoir, légumerie, laiteries, minoterie et plateformes de producteurs. L'abattoir du Fontanil et la légumerie de Vourey en sont deux exemples structurants : la légumerie s'approvisionne à plus de 80 % en matières premières locales, témoignant d'un fort ancrage territorial ; l'abattoir joue un rôle clé en prestation de service pour les éleveurs locaux, notamment ceux qui pratiquent la vente directe. La capacité de ces outils à **absorber une production locale croissante** reste un enjeu, en particulier pour les filières végétales. Le Grand marché des Alpes (Marché d'intérêt national de Grenoble) complète ce dispositif en mettant en relation producteurs, agriculteurs et grossistes avec les commerçants, primeurs et restaurateurs du territoire.

2 436

salariés dans le secteur agroalimentaire
(boulangerie-pâtisserie : 45 %, fabrication industrielle de pain : 12 %, boissons : 7 %)

2 249
TEC²

abattues en 2023-2024 à l'abattoir du Fontanil, dont 86,5 % d'animaux isérois

261
T

de légumes transformés à la légumerie de Vourey en 2024, dont 80 % d'origine locale Isère/Drôme et 95 % bio

LES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES LOCALES SE STRUCTURENT-ELLES ET TROUVENT-ELLES DES DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE ?

Les **marques territoriales**, comme Valeurs Parc et Nos produits IsHere constituent des outils de reconnaissance des productions locales qui permettent aux consommateurs d'identifier l'origine des produits et aux producteurs de valoriser leur travail. Elles témoignent d'une volonté de **structuration collective** des filières, portée par un nombre croissant d'acteurs. Ces initiatives constituent des leviers prometteurs pour ancrer durablement les débouchés économiques de l'agriculture locale. Le Pôle Agroalimentaire de l'Isère, auquel adhèrent 5 territoires du PAiT, y joue un rôle structurant : porté par les collectivités, il facilite la mise en relation entre acteurs et contribue à **ancrer des débouchés économiques identifiés pour une juste rémunération** des producteurs et artisans du territoire.

2 083

produits référencés par la marque « Nos produits IsHere » (1,58 M€ HT de CA en 2024 à l'échelle départementale)

~50 %

des producteurs locaux de la marque « Nos produits IsHere » sur le périmètre du PAiT (51 exploitants agricoles et 26 artisans)

50

exploitations du Vercors référencées par la marque « Valeurs Parc »

¹ Données issues du Registre parcellaire graphique (RPG) millésime 2024, qui recense les parcelles agricoles déclarées à la PAC.

PROGRAMMATION PAIT 2025 - 2029

AXE 3

Action 3 : Renforcer la visibilité des filières locales et de leurs outils.

Action 4 : Organiser la mise en relation entre acheteurs et fournisseurs.

L'objectif : valoriser les productions du territoire, promouvoir les métiers agricoles et alimentaires, et développer les débouchés locaux — via des salons, événements professionnels et un travail de connaissance approfondie des filières.

► DANS CET AXE, LE PAIT VALORISE · MET EN RELATION · ORGANISE

TYPE D'INTERVENTION

Mise en réseau & partage d'expérience

Mise en oeuvre opérationnelle

ACTIONS REALISEES

Organiser | Salon Bio Local

Le PAiT a participé à l'organisation du Salon Bio Local à Seyssins en novembre 2024, en partenariat avec l'ADABio et le Cluster Bio. Cette édition iséroise du salon des approvisionnements bio et locaux vise à faciliter les échanges entre producteurs, transformateurs et acheteurs professionnels. Elle contribue à renforcer la visibilité des filières bio du territoire et à développer de nouveaux débouchés pour les producteurs locaux.

Mettre en relation | Matinée BtoB « Achat local »

En juin 2025, le PAiT a contribué à la rencontre BtoB de l'achat local organisée par Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre du Pacte économique local. La rencontre a réuni 132 acheteurs et fournisseurs et permis l'organisation de 152 rendez-vous, en complément des échanges spontanés. Des témoignages inspirants ont été proposés (CEA, Mangez Bio Isère, Elior, Au Bon Sens des Mets) afin d'illustrer la manière dont les entreprises peuvent contribuer à la transition alimentaire.

Soutenir | Association Pôle Agroalimentaire de l'Isère (PAA) / marque ISHERE

Soutenu les partenaires PAiT, le Pôle Agroalimentaire de l'Isère (PAA) structure les filières de proximité via la marque Nos produits IsHere, portée et financée par les collectivités. Elle valorise des produits agricoles et alimentaires récoltés, élevés et transformés en Isère. La marque compte près de 1 300 produits labellisés et s'appuie sur environ 170 producteurs et artisans. Présente dans les commerces, grandes surfaces et certains établissements de restauration collective, elle renforce la visibilité de l'origine locale et soutient une rémunération plus juste des producteurs.



LES TERRITOIRES EN ACTION

MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DU PAIT

- **Inauguration de la légumerie conserverie AB Épluche** à Vourey le 16 mai 2025. Le bâtiment comprend un atelier de transformation. La structure travaille avec une quarantaine de producteurs bio locaux.
- **Développement de l'abattoir du Fontanil.** Géré par le SYMAA (Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, Le Grésivaudan, Massif du Vercors et Pays Voironnais), il participe à la structuration de la filière viande en circuits de proximité sur le territoire isérois.
- **Implication dans le projet de recherche-action « AuRA Protéines »** du PNR de Chartreuse. Objectif, développer des solutions agroécologiques de production de protéines locales et renforcer l'autonomie protéique des systèmes d'élevage.

CAD VERS 2050 CE QUE DIT LE SCENARIO SOUHAITABLE DU PAIT

Produire ce qui manque, c'est renforcer la capacité du territoire à nourrir sa population. Les objectifs 2050 visent à doubler les surfaces de fruits, tripler les légumes, quadrupler les légumineuses — et à développer les élevages de porcs et volailles comme outils de diversification, hors intensif. Un cap ambitieux pour gagner en autonomie alimentaire et structurer des filières locales durables.

AXE 4

FACILITER L'ACCÈS DE TOUS LES HABITANTS À UNE ALIMENTATION SAINES, SÛRE ET DURABLE

DANS QUELLE MESURE LE TERRITOIRE DISPOSE-T-IL D'UN RÉSEAU DE STRUCTURES SUFFISANT POUR GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION DE BASE ?

La répartition des **structures d'aide alimentaire** sur le territoire suit un schéma national : elles se concentrent prioritairement autour des bassins urbains. La spécificité du PAiT réside dans ses territoires ruraux et de montagne où les structures sont rares et l'accessibilité géographique constitue un frein supplémentaire pour les habitants en situation de précarité. C'est précisément dans ces zones que des formes de **solidarité alimentaire** plus ancrées localement ont un rôle particulier à jouer.

144

structures d'aide alimentaire recensées sur les communes iséroises du PAiT en janvier 2026

Répartition géographique : 113 à GAM, 11 dans le Grésivaudan, 12 dans le Pays Voironnais, 12, 4 à SMVIC, 2 dans le Trièves, 2, 1 en Chartreuse et 1 dans le Vercors

728 802

de subventions départementales accordées aux associations
€ d'aide alimentaire (2025-2026)

LES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE PERMETTENT-ELLES AUX PUBLICS PRÉCAIRES D'ACCÉDER À UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ ?

La **Banque alimentaire** constitue un outil central de l'aide alimentaire sur le territoire, en atteignant chaque semaine plusieurs milliers de bénéficiaires. La provenance des denrées distribuées révèle toutefois une **forte dépendance** aux grandes surfaces et aux industries agroalimentaires, avec une part limitée d'achats directs. Le partenariat engagé avec une dizaine d'agriculteurs isérois constitue néanmoins un **signal encourageant** : il illustre la possibilité de **faire converger aide alimentaire et approvisionnement local**, même si cette part reste marginale au regard des volumes distribués. Au-delà de la Banque alimentaire, des initiatives comme Tero Loko ou Episol proposent une **approche complémentaire**, en combinant accessibilité financière et approvisionnement local.

11 000

bénéficiaires/semaine pris en charge par la Banque alimentaire (BA) en 2025 ; 2 991 tonnes distribuées

54 %

des denrées de la BA provenant des Grandes et Moyennes Surfaces et industries agroalimentaires

10

agriculteurs isérois fournissent la BA (Petit Jardin Estrablin, Les légumes d'Elo, Le Potager des 1000 saveurs, Les nouveaux jardins de la solidarité, Ferme des Burettes...)

LE PAiT CONTRIBUE-T-IL À DÉVELOPPER DES FORMES INNOVANTES D'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES, LOCALE ET DURABLE POUR TOUS, EN MILIEU URBAIN COMME RURAL ?

Certains territoires du PAiT soutiennent financièrement des structures qui oeuvrent pour l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, de qualité et choisie (épiceries sociales et solidaires, marchés à triple tarification, paniers de produits bio et locaux à prix réduit). Parmi les initiatives soutenues, la **Sécurité sociale de l'alimentation** (SSA) constitue l'expérimentation la plus emblématique sur le territoire. Déclinée à la fois **en milieu urbain** à Grenoble **et en milieu rural** à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, elle repose dans les deux cas sur un principe commun : permettre aux publics précaires d'accéder à une alimentation saine et locale, via des lieux conventionnés engagés (épiceries, marchés, AMAP, vente à la ferme). La démarche en cours en Chartreuse témoigne d'un intérêt croissant pour ce modèle. Le PAiT joue ici un rôle de mise en réseau et de capitalisation des expériences, afin de favoriser l'essaimage de ces initiatives pionnières à l'échelle de l'ensemble du territoire.

150

foyers cotisent à la SSA Ville de Grenoble (contexte urbain). 5 producteurs et 11 lieux sont conventionnés

30

foyers cotisent à la SSA SMVIC (contexte rural). Environ 10 producteurs et 14 lieux sont conventionnés

6

réunions de travail et 2 rencontres organisées par le PAiT en 2025 sur la SSA et le glanage/cueillette

PROGRAMMATION PAIT 2025 - 2029

AXE 4

Action 5 : Favoriser la collaboration et la communication autour des enjeux de précarité alimentaire.

Action 6 : Accompagner les points de vente et de distribution solidaires à l'achat de produits locaux.

L'objectif : faire converger solidarité alimentaire et alimentation durable, en animant les échanges entre acteurs, en diffusant les initiatives inspirantes et en accompagnant les structures solidaires vers des approvisionnements locaux et de qualité.

► DANS CET AXE, LE PAIT MET EN RÉSEAU · ACCOMPAGNE · COMMUNIQUE

ACTIONS REALISEES

Valoriser | Rencontre « Regards croisés : pour une alimentation plus juste » sur la SSA (octobre 2025, Voreppe)

Dans le cadre du Mois de la transition alimentaire, le PAiT a organisé une conférence réunissant Tero Loko, Le Rigodon et la SSA de Grenoble autour des enjeux de justice sociale et d'alimentation durable. L'objectif était de croiser les regards et de partager les expériences afin d'inspirer de nouvelles initiatives sur le territoire.

Organiser | Groupe de travail glanage et cueillette solidaire (novembre 2025, Moirans)

Suite au CITA 2024, le PAiT a réuni une vingtaine d'acteurs afin de dresser un état des lieux des pratiques de glanage et de cueillette solidaire sur le territoire. Les travaux ont permis d'identifier des objectifs partagés : mise en réseau des initiatives, sécurisation des pratiques et construction de partenariats équitables entre agriculteurs et structures solidaires.

Mettre en réseau | Ateliers « Concilier achat local et accessibilité » (décembre 2025, CITA 2025)

Deux ateliers ont permis d'approfondir les modèles économiques des paniers solidaires et groupements d'achat, et de mettre en lumière le besoin de faciliter la mise en relation entre collectifs de consommateurs et agriculteurs locaux. Ces travaux ouvrent la voie à un accompagnement du PAiT à une échelle interterritoriale.

TYPE D'INTERVENTION

Mise en réseau & partage d'expérience

Mise en oeuvre opérationnelle



LES TERRITOIRES EN ACTION

MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DU PAIT

- **Lancement de l'appel à projets « Alimentation locale et solidaire »** par le Pays Voironnais en 2025 pour soutenir des initiatives favorisant le lien entre producteurs locaux et structures d'aide alimentaire, reconduit en 2026.
- **Proposition par « Au Local » de paniers de produits locaux** dans les quartiers prioritaires de Grenoble, à des prix accessibles via des commandes groupées et sans adhésion. Le modèle garantit également une juste rémunération des producteurs.
- **Collecte par Cuisine Solidaire en Vercors** de surplus et dons alimentaires. L'association les transforme et redistribue auprès de publics en situation de précarité.

CAD VERS 2050 CE QUE DIT LE SCENARIO SOUHAILABLE DU PAIT

Permettre à tous les habitants d'accéder à une alimentation saine et durable, quelle que soit leur situation. Les objectifs 2050 visent 60 % de flexitariens et 30 % d'alimentation très peu carnée — une transition qui ne peut être équitable que si elle est accessible à toutes les bourses et sur tous les territoires, urbains comme ruraux.

AXE 5

ACCOMPAGNER LA TRANSITION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

DANS QUELLE MESURE LA RESTAURATION COLLECTIVE CONSTITUE-T-ELLE AUJOURD'HUI UN DÉBOUCHÉ POUR DES PRODUITS PLUS LOCAUX, DE QUALITÉ ET DURABLES SUR LE TERRITOIRE ?

La restauration collective constitue **un débouché significatif** pour les produits locaux et durables sur le territoire. La **progression du taux EGAlim** entre 2023 et 2024 témoigne d'une dynamique réelle, portée notamment par l'accompagnement des gestionnaires et le développement de **plateformes d'approvisionnement locales**. Ces outils facilitent l'accès aux produits locaux pour les cuisines collectives. Ces résultats sont toutefois à nuancer : avec un **taux de télédéclaration** sur « Ma Cantine » de 51 % en 2024, près de la moitié des établissements ne remontent pas encore leurs données, ce qui limite la portée des analyses à l'échelle du territoire.

49,9 %

de ratio EGAlim total moyen en 2024 (dont 20,3 % de bio et 29,6 % hors bio EGAlim), contre 34,1 % en 2023

31,4 M

de repas déclarés par an sur le PAiT en 2024

4

plateformes d'approvisionnement locales iséroises : Mangez Bio Isère, Isère à Saisonner, La légumerie AB Epluche, et ReColTer

DANS QUELLE MESURE LA RESTAURATION COLLECTIVE CONTRIBUE-T-ELLE À LA SENSIBILISATION ET À L'ÉVOLUTION DURABLE DES COMPORTEMENTS DES CONVIVES ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES ÉQUIPES ?

Le cycle d'accompagnement collectif mis en place par le PAiT entre 2021 et 2024 a permis de toucher une diversité de profils — cuisiniers, agents administratifs et élus — autour de treize thématiques complémentaires. La **forte demande sur la formation** du personnel à la sensibilisation des convives illustre une prise de conscience croissante des **enjeux éducatifs de la restauration collective**, au-delà de la seule question de l'approvisionnement. Ces démarches restent à consolider et à élargir pour atteindre davantage d'établissements.

38

sessions d'accompagnement collectif organisées entre 2021 et 2024

13

thématiques proposées. La plus suivie : former le personnel d'encadrement à l'accompagnement et à la sensibilisation des convives

220

élus et / ou agents ont participé à au moins une des sessions d'accompagnement, sur 71 communes

DANS QUELLE MESURE LES RESTAURANTS COLLECTIFS DU TERRITOIRE ENGAGENT-ILS DES DÉMARCHES CONCRÈTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ?

Les données relatives au **gaspillage alimentaire** et à la **réduction des déchets** restent limitées à l'échelle du PAiT. Les chiffres nationaux offrent néanmoins un cadre de référence encourageant sur ces sujets. Une enquête menée en 2023-2024 auprès des établissements de restauration collective du PAiT donnait un aperçu des démarches déjà engagées localement : adaptation des portions, remplacement des barquettes en plastique par des bacs en inox ou des contenants biodégradables, mise en place de sites de compostage, distribution de gourdes, ou encore achats en vrac et en grand conditionnement. Ces initiatives, bien que non représentatives de l'ensemble du territoire, illustrent la **diversité des leviers** mobilisables. De plus, l'accompagnement du PAiT à travers des sessions de formation confirme l'intérêt marqué des participants pour cette thématique.

71 %

des établissements d'enseignement (France, 2024) ayant télédéclaré ont réalisé un diagnostic gaspillage. 92 % un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire

JANV
2025

interdiction nationale des contenants plastiques en restauration scolaire, universitaire et en crèches (EGAlim)

3

sessions PAiT dédiées au gaspillage et réduction des déchets plastiques, pour 88 participants (2021-2024)

PROGRAMMATION PAIT 2025 - 2029

AXE 5

Action 7 : Développer un réseau d'acteurs de la restauration collective.

Action 8 : Inciter les établissements à la réduction des déchets alimentaires et plastiques via des défis zéro déchets.

L'objectif : structurer un réseau inter-territorial d'élus, cuisiniers et gestionnaires, travailler avec les plateformes d'approvisionnement local (Mangez Bio Isère, AB Épluche, CDAI) et mobiliser les communes autour de démarches concrètes de réduction des déchets.

► DANS CET AXE, LE PAIT FORME • ORGANISE • OBSERVE

ACTIONS REALISEES

Former | Programme d'accompagnement collectif à une restauration collective durable (2021-2024)

Le PAiT a proposé aux communes une trentaine de sessions thématiques pour faciliter la mise en œuvre de projets de restauration collective durable, co-financées par le Plan de relance. Trois chantiers structuraient le programme : construire un projet de restauration durable, faire évoluer les pratiques en cuisine et réduire les déchets.

Organiser | Visite de la cuisine centrale de Grenoble (novembre 2022)

Les partenaires du PAiT ont organisé une visite de la cuisine centrale municipale de Grenoble, qui produit 11 300 repas par jour pour les écoles, crèches et le portage à domicile. Cet exemple illustre une restauration collective engagée : 60 % de produits bio et/ou régionaux, 70 % de viandes bio ou Label Rouge, menus végétariens hebdomadaires et choix de menu laissé aux familles.

Observer | Cartographie des établissements de restauration collective (2023-2024)

Dans le cadre de l'Observatoire du PAiT, un recensement des établissements de restauration collective a été réalisé sur l'ensemble du périmètre, identifiant 314 établissements répartis par secteur (enseignement, administration, entreprises, centres de loisirs...). Cet état des lieux constitue un premier outil de connaissance partagée au service du réseau PAiT en construction.

LES TERRITOIRES EN ACTION

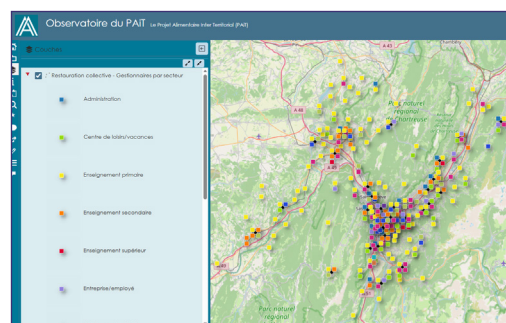
MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DU PAIT

- **Vers une restauration scolaire durable et accessible** à Grenoble. Les repas des écoles primaires, maternelles et crèches bénéficient d'une part de bio portée à 50 % depuis 2018. L'approvisionnement se fait via deux plateformes locales et la tarification est adaptée au quotient familial.
- **Un accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire** est proposé en 2024 par le Pays Voironnais pour les structures volontaires.
- **Accompagnement des 25 sites de restauration collective gérés par Le Grésivaudan** (crèches, centres de loisirs et EHPAD) en préparation des repas sur place ou livrés, pour atteindre les objectifs de la loi EGalim (80% de produits durables dont 50% de bio à l'horizon 2030), et de limiter le gaspillage alimentaire et plastique.

TYPE D'INTERVENTION

Mise en réseau & partage d'expérience

Mise en œuvre opérationnelle



CAP VERS 2050 CE QUE DIT LE SCENARIO SOUSHAITABLE DU PAIT

La restauration collective est un levier central pour embarquer massivement les habitants dans la transition : chaque repas servi est une occasion de faire évoluer les pratiques vers moins de protéines animales, plus de bio et plus de local. Atteindre 40 % de bio dans l'assiette de 100 % de la population passe aussi par là.

AXE 6

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES

LE PAIT PARVIENT-IL À MOBILISER UN LARGE ÉVENTAIL D'ACTEURS DU TERRITOIRE POUR PORTER LA TRANSITION ALIMENTAIRE ?

Le Mois de la transition alimentaire (MTA) mobilise chaque automne près de quatre-vingts structures pour co-construire près de cent-cinquante événements variés. La diversité de ces porteurs (collectivités, associations, agriculteurs, tiers-lieux, acteurs de la restauration, etc.) traduit **un engagement collectif** qui se maintient ces dernières années, avec une implication différente selon les territoires. Au-delà du MTA, des actions de **sensibilisation** se déroulent tout au long de l'année sur les territoires — ateliers cuisine, visites de fermes, actions dans les écoles. L'enjeu est désormais de **sensibiliser un public plus large et plus diversifié**, notamment les personnes en situation de précarité. Le Conseil inter-territorial de l'alimentation (CITA) prolonge cette mobilisation auprès des collectivités territoriales et acteurs socio-professionnels.

6

éditions interterritoriales du Mois de la transition alimentaire (MTA) organisées depuis 2020

140

événements en moyenne lors du MTA chaque année sur l'ensemble du territoire

150

participants au CITA 2025, en nette progression depuis 2020

LE PAIT CONTRIBUE-T-IL À RENDRE VISIBLES LES ACTEURS ET RESSOURCES LOCALES DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE ?

La page internet du MTA génère une fréquentation concentrée sur septembre et octobre, reflétant **l'intérêt du public** pour la programmation durant le temps fort. La cartographie des circuits courts offre quant à elle **un accès permanent à l'offre locale**, même si elle ne couvre pas encore l'ensemble du périmètre PAiT. La répartition géographique des événements MTA reflète naturellement le poids démographique des territoires, avec une présence forte de la métropole grenobloise — mais des territoires ruraux comme SMVIC et le Pays Voironnais s'y distinguent par une mobilisation notable au regard de leur taille.

11 176

vues de la page internet du MTA en 2025, dont 82 % durant le mois de l'événement

44 %

des événements MTA 2024 ont eu lieu sur Grenoble Alpes Métropole, 19 % sur SMVIC et 16 % sur la CAPV

192

producteurs et 109 lieux de vente en circuits courts recensés sur la cartographie 33 AMAP, 15 magasins de producteurs et 61 marchés

LES ÉVÉNEMENTS DU MTA CONTRIBUENT-ILS À FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES ALIMENTAIRES DES PARTICIPANTS ?

L'évaluation du MTA 2025 tend à montrer que **les ateliers participatifs sont les plus efficaces pour faire évoluer concrètement les pratiques**, tandis que randonnées et marchés jouent un rôle complémentaire de renforcement de **l'ancrage territorial**. Le public touché est souvent déjà engagé dans une démarche de transition, ce qui invite à réfléchir aux formats et canaux les plus à même d'**élargir le cercle** des participants. Le MTA met également en lumière les acteurs qui accompagnent les transitions tout au long de l'année.

251

participants au MTA enquêtés en 2025 (enquête d'évaluation du MTA réalisée par Science Po Grenoble)

51 %

des répondants ne connaissaient pas le MTA avant leur participation

61 %

des répondants déclarent avoir une bonne connaissance de l'alimentation durable

PROGRAMMATION PAIT 2025 - 2029

AXE 6

Action 9 : Sensibiliser le grand public via le Mois de la transition alimentaire.

Action 10 : Sensibiliser les élus locaux aux enjeux agricoles et alimentaires.

Action 11 : Sensibiliser les enfants via un réseau d'encadrants.

Action 12 : Mobiliser et outiller les acteurs locaux pour accompagner les changements de comportements.

Action 13 : Rendre visible l'offre locale via une cartographie grand public.

L'objectif : toucher durablement habitants, élus et enfants — en amplifiant le MTA, en déployant la cartographie circuits courts sur l'ensemble du territoire et en structurant un réseau d'acteurs de la sensibilisation.

► DANS CET AXE, LE PAIT SENSIBILISE · ORGANISE · OUTILLE · REND VISIBLE

ACTIONS RÉALISÉES

Créé en 2020, le **Mois de la transition alimentaire** (MTA) est l'action structurante du PAiT pour la sensibilisation grand public. Chaque automne, les membres organisent et coordonnent avec les structures locales une centaine d'événements à l'échelle du territoire. Depuis 2024, une filière est choisie comme fil conducteur annuel — fruits en 2024, légumes en 2025, élevage-viande en 2026 — structurant à la fois le MTA, le CITA et les actions de l'année.

Organiser | Le temps fort du MTA 2025 : « Mieux manger demain »

Un temps fort est co-organisé chaque année par les partenaires du PAiT. En 2025, il s'est tenu sur le campus de l'Université Grenoble Alpes : village des initiatives, dégustations et table ronde participative « La santé dans mon assiette : ensemble interrogeons nos choix alimentaires ». Un format au plus près des étudiants, hors des espaces institutionnels habituels.

Sensibiliser - Valoriser | Des événements à l'échelle de chaque territoire

Chaque partenaire assure la coordination du MTA dans son territoire : mobilisation des acteurs, synthèse de la programmation, communication. Ils organisent eux-mêmes des événements autour de la filière de l'année. En 2025, la filière légume a été déclinée en ateliers cuisine, visites de fermes maraîchères, discosoupe anti-gaspillage ou encore inauguration d'un espace-test agricole. Le MTA fonctionne également comme tremplin : la majorité des événements sont portés par des structures extérieures au PAiT — associations, agriculteurs, tiers-lieux, acteurs culturels — qui s'emparent du mois pour donner de la visibilité à leurs actions.

LES TERRITOIRES EN ACTION

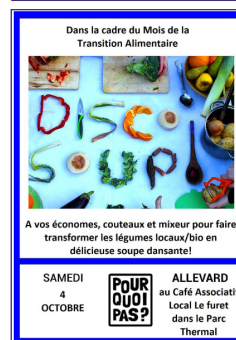
MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DU PAIT

- **Promouvoir une alimentation accessible, durable et équilibrée, favorable à la santé.** Dans le cadre de son Contrat local de santé, SMVIC déploie plusieurs actions en cohérence directe avec les orientations du PAiT.
- **«La Clé des Champs»**, organisée chaque année par la Chambre d'agriculture, cette opération portes ouvertes dans les fermes iséroises permet au grand public de découvrir les réalités de l'agriculture locale et de créer du lien.
- **Regards croisés « Alimentation : au cœur de nos vies et de notre territoire »**, publiée par le réseau des observatoires de la région grenobloise (OBS'y) en 2024.

TYPE D'INTERVENTION

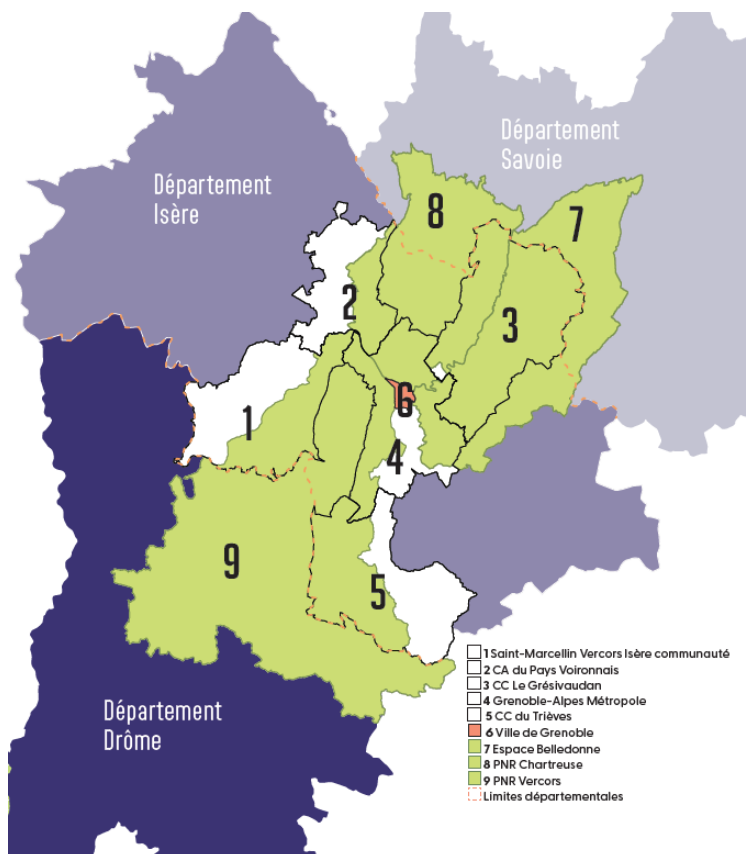
Mise en réseau & partage d'expérience

Mise en oeuvre opérationnelle



CAP VERS 2050 CE QUE DIT LE SCENARIO SOUHAITABLE DU PAIT

Faire évoluer les habitudes alimentaires à l'échelle d'un territoire de 810 000 habitants. D'ici 2050, l'objectif est d'accompagner 60 % de la population vers un régime flexitarien, 30 % vers une alimentation très peu carnée, et 100 % vers au moins 40 % de produits bio dans l'assiette. Un horizon ambitieux qui suppose de toucher bien au-delà des publics déjà convaincus et d'agir sur la durée.



Les six grandes orientations qualitative du PAiT à horizon 2050 :

- Promouvoir pour tous une alimentation de qualité, à faible niveau d'intrants, « saine, sûre et durable ».
- Renforcer fortement l'autonomie alimentaire.
- Maintenir le dynamisme du secteur agricole.
- Conforter l'élevage bovin sur le territoire.
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers plus de durabilité.
- Renforcer l'autonomie et la résilience de l'agriculture.



Réalisation et mise en forme :

Agence d'urbanisme de la région grenobloise, d'après une maquette de New Deal - Grenoble.

Illustrations: NolwennIn-graphisme

Photos : partenaires du PAiT